

## Compte rendu

### Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif 14 octobre 2022

#### Participants

D<sup>r</sup> Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS  
D<sup>re</sup> Kerstin Vesna Petrič (Slovénie), Présidente  
D<sup>r</sup> Noor Hisham bin Abdullah (Malaisie), Directeur général de la Santé, Vice-Président  
M. Bonifacio Mau Coli Dos Reis (Timor-Leste), Vice-Président  
D<sup>r</sup> Qasem Mohammed Buhaibah (Yémen)  
M. Moses Keetile (Botswana), Secrétaire permanent adjoint, Ministère de la santé, Rapporteur

#### Observateurs

M. Andrej Vujkovic (Slovénie), Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève  
M<sup>me</sup> Mor Eliyahu (Israël), Conseillère, Mission permanente, Genève, Coordinatrice régionale pour la Région européenne  
M<sup>me</sup> Stephanie Marion-Landais, (Australie), Chargée des politiques de santé, Coordinatrice régionale pour la Région du Pacifique occidental

#### Secrétariat

D<sup>re</sup> Catharina Boehme, Cheffe de Cabinet  
D<sup>r</sup> Timothy Armstrong, Directeur, Département Organes directeurs (GBS)  
M. Derek Walton, Conseiller juridique  
D<sup>r</sup> Andrew Ball, Administrateur principal, Bureau du Directeur général  
D<sup>re</sup> Egle Granziera, Juriste principale  
M. Jude Osei, Chef d'unité, Protocole, GBS  
D<sup>r</sup> Carmen Savelli, Chef d'unité par intérim, Gouvernance, GBS  
M<sup>me</sup> Paidamoyo Takaenzana, Chargée des relations extérieures, Gouvernance, GBS  
M. Nicolas Ashforth, Chef d'équipe, documentation et édition, GBS  
M<sup>me</sup> Patricia Durand-Stimpson, Assistante du protocole, GBS  
M<sup>me</sup> Laurence Vercammen, Assistante du protocole, GBS

1. Les membres du Bureau du Conseil exécutif ont eu une réunion avec le Directeur général le 14 octobre 2022. Celle-ci était organisée sous forme hybride : certains participants étaient présents à Genève tandis que d'autres y ont assisté par visioconférence.

#### BUT DE LA RÉUNION

2. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participants à cette réunion étaient invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent-cinquante-deuxième session du Conseil exécutif, qui se tiendra en janvier 2023, ainsi que les propositions reçues concernant des points supplémentaires, en vue d'établir l'ordre du jour provisoire. Au cours de la même session, les membres du Bureau examineront également la gestion de l'ordre du jour. En outre, ils réfléchiront à la préparation de la prochaine retraite des membres du Conseil exécutif.

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants, le Directeur général a dit espérer qu'il serait possible de tenir davantage de réunions en présentiel à l'avenir.

4. La réunion était présidée par la Présidente du Conseil exécutif. Dans ses remarques liminaires, celle-ci a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, notant que les coordonnateurs régionaux avaient été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Les membres du Bureau ont accepté la méthode de travail proposée. Ils sont également convenus, sur proposition de la Présidente, d'examiner ensemble les points relatifs i) à la hiérarchisation des propositions de points à l'ordre du jour provisoire de la cent-cinquante-deuxième session du Conseil exécutif et ii) à la préparation dudit ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT-CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

6. La Présidente a informé le Bureau que 12 propositions concernant de nouveaux points de l'ordre du jour avaient été reçues avant la date limite du 19 septembre.

7. La Présidente a rappelé au Bureau le modèle demandé lors de la cent-quarante-quatrième session du Conseil exécutif, lequel invitait les membres du Bureau à s'interroger sur plusieurs éléments, notamment à se demander si les propositions portaient sur une question de santé publique de portée mondiale, un nouveau sujet relevant de la compétence de l'OMS, ou un problème représentant une lourde charge pour la santé publique.

8. La Présidente a proposé qu'après examen, les membres du Bureau choisissent entre cinq options :

Option 1 : accepter la proposition en tant que nouveau point de l'ordre du jour ;

Option 2 : regrouper le point proposé avec un point existant ;

Option 3 : reporter l'examen du point proposé à une session ultérieure ;

Option 4 : renvoyer la proposition à l'attention d'autres organes directeurs, comme les comités régionaux ou le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ;

Option 5 : retirer la proposition.

9. Les membres du Bureau sont convenus de formuler les **recommandations** suivantes :

### **Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

- le point proposé par le Gouvernement thaïlandais intitulé « Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle » devrait être **regroupé** avec la subdivision figurant sous le **point 5 existant** de l'ordre du jour provisoire de la **cent-cinquante-deuxième session du Conseil exécutif**, et la **subdivision** devrait être **renommée** « Réorientation des systèmes de santé vers les soins de santé primaires, fondement résilient de la couverture sanitaire universelle, et préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle » ;
- puisque le point proposé par le Gouvernement malaisien sur le renforcement des systèmes de soins chirurgicaux d'ici à 2030 nécessitait une préparation plus poussée (ce qui pourrait inclure un événement en parallèle de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023), il devrait être **reporté à la cent-cinquante-quatrième session du Conseil exécutif** en 2024 ;

- le point proposé par le Gouvernement guatémaltèque intitulé « Projet de stratégie mondiale sur la prévention et la maîtrise des maladies chroniques non transmissibles » devrait être **exclu** car il fait double emploi avec le **point 6 existant** de l'ordre du jour provisoire de la cent-cinquante-deuxième session du Conseil exécutif, compte tenu en particulier de l'explication du Secrétariat selon laquelle la proposition n'était pas accompagnée du mémorandum explicatif prévu à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- le point proposé par le Gouvernement danois sur la santé mentale devrait être **regroupé** avec le **point 6 existant** de l'ordre du jour provisoire de la cent-cinquante-deuxième session du Conseil exécutif ; et le point 6 devrait être **renommé** « Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et la santé mentale » ; et l'État Membre souhaitera peut-être aussi organiser un événement en parallèle de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ;
- le point proposé par le Gouvernement irlandais intitulé « Projet de plan d'action mondial de l'OMS pour la santé bucco-dentaire » devrait être **exclu**, étant donné qu'un rapport sur la stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire devait déjà être présenté à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé ; les travaux sur le projet de plan d'action étaient déjà en cours, conformément à la décision WHA75(11) (2022) et le plan d'action ne devait pas obligatoirement être présenté aux organes directeurs ;
- en dépit de l'importance du sujet, le point proposé par le Gouvernement omanais sur la résistance aux antimicrobiens devrait être **exclu** car cette question est déjà largement couverte par les rapports au titre du double mandat conféré par les résolutions WHA68.7 (2015) et WHA72.5 (2019), un rapport d'activité devant déjà être examiné à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en 2023 ;
- le point proposé par le Gouvernement marocain sur la tuberculose extrapulmonaire devrait être **exclu** sachant que le sujet de la proposition pourrait être examiné dans le cadre du rapport sur la résolution WHA73.3 (2020) sur la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en 2024, par l'intermédiaire de la cent-cinquante-quatrième session du Conseil exécutif ;

## **Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire**

- le point proposé par le Gouvernement guatémaltèque intitulé « Renforcement des essais cliniques dans la Région des Amériques pour améliorer la qualité et la coordination de la recherche dans cette Région, sachant que 75 % de la recherche est actuellement menée en Europe et aux États-Unis » devrait être **exclu**, car la proposition n'était pas accompagnée du mémorandum explicatif prévu à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, et que ce sujet a une portée plus régionale que mondiale ;
- ayant entendu du Secrétariat qu'un oubli devait être corrigé, une proposition devrait être **acceptée** pour ajouter une troisième subdivision au point 12.1 existant, intitulé « Répartition proportionnelle des fonds pour la contribution du partenariat du système de partage des avantages du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) », le rapport associé devant contenir un projet de décision ;

### **Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être**

- le point proposé par le Gouvernement bangladais sur l'action accélérée pour la prévention de la noyade devrait être **exclu**, mais les aspects liés à la proposition doivent être regroupés avec le rapport à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur la mise en œuvre de la décision WHA74(24) (2019) sur la Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains, et les auteurs de la proposition devraient envisager d'organiser un événement parallèle sur le sujet ;
- le point proposé par le Gouvernement péruvien intitulé « Impacts des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine » devrait être **exclu**, notant que des aspects de la proposition pourraient être regroupés avec les rapports prévus à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur l'exécution des mandats existants en matière de gestion des produits chimiques et de santé environnementale ;
- le point proposé par le Gouvernement argentin sur la santé urbaine devrait être **exclu**, car le sujet de la santé urbaine a déjà été examiné par les organes directeurs dans le cadre de mandats connexes, mais les auteurs de la proposition devraient envisager d'organiser un événement parallèle sur le sujet lors de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ;

### **Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

- le point proposé par le Gouvernement indien sur un partenariat hébergé pour la santé numérique devrait être **exclu**, le Bureau prenant note de l'explication du Secrétariat selon laquelle le sujet des partenariats hébergés était un point systématiquement inscrit à l'ordre du jour de la session de mai du Conseil exécutif ;

## **GESTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENT-CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

10. Le Secrétariat a indiqué que, sur la base des recommandations du Bureau, il prendrait contact avec les États Membres qui ont présenté des propositions.

11. Dans leurs observations, les membres du Bureau ont exprimé un point de vue partagé sur l'importance de rendre les discussions au Conseil exécutif plus efficaces et efficaces – des discussions et des déclarations trop longues sur les activités nationales risquent de saper la dynamique et de perdre l'attention des participants.

12. À l'appui de cet objectif, un certain nombre d'approches ont été mentionnées, notamment une modération rigoureuse des discussions pour limiter la durée des interventions et éviter les déclarations nationales à sens unique ; encourager les déclarations régionales ; utiliser la documentation officielle pour énoncer les questions précises sur lesquelles le Secrétariat souhaiterait recevoir des orientations de la part des États Membres ; et fournir un autre espace réservé à l'information sur les expériences et les bonnes pratiques nationales.

13. De l'avis général, la retraite du Conseil exécutif offre une bonne occasion d'examiner ces mesures plus en détail.

## **PRÉPARATION DE LA RETRAITE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

14. La Présidente a expliqué aux membres du Bureau que, d'après la dernière retraite organisée en 2021, la prochaine retraite représentait une excellente occasion de discuter du renforcement du rôle du Conseil exécutif dans la gouvernance de l'OMS, conformément aux souhaits exprimés par les États Membres. La retraite devrait se concentrer sur son objectif et éviter les questions politiques et les questions techniques de santé publique. Afin de garantir une communication efficace entre les membres du Conseil exécutif, la participation à la retraite devrait être réservée à ce groupe et un modérateur indépendant ayant une excellente connaissance du fonctionnement du Conseil exécutif devrait être choisi, peut-être parmi les anciens membres du Conseil exécutif qui se sont montrés actifs dans ce rôle. Aucune décision sur la retraite n'est requise de la part des membres du Bureau pour le moment, car l'intention est d'envoyer une note de synthèse à tous les membres du Conseil exécutif, présentant la méthode de travail proposée et les sujets de la retraite. Malgré les efforts qu'elle a déployés pour recueillir les avis des États Membres sur la récente retraite, la Présidente n'a reçu qu'un seul commentaire, à savoir qu'il n'y a pas eu suffisamment de transparence car aucun rapport n'a été publié. Dans cette optique, un bref résumé des discussions de la prochaine retraite sera préparé, mais les commentaires enregistrés ne seront pas attribués individuellement aux participants.

15. Dans leurs observations, les membres du Bureau ont salué l'opportunité qu'offrait la retraite pour explorer des problèmes et des enjeux et échanger des points de vue. Son caractère informel favorisera la communication entre les membres du Conseil exécutif et, partant, la compréhension mutuelle.

16. En réponse aux questions des membres du Bureau, le Secrétariat a indiqué que la retraite serait hybride pour permettre une participation en ligne ; toutefois, le Directeur général a rappelé qu'à son avis, la participation en présentiel doit être encouragée, car elle permet une participation de meilleure qualité, par exemple en permettant aux personnes présentes de profiter des occasions d'échange en dehors des sessions quotidiennes. Les membres du Bureau ont également appris qu'aucun modérateur n'avait encore été choisi, même si certains anciens membres du Conseil exécutif sont de bons candidats.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

17. Le Secrétariat a indiqué que le projet de compte rendu de la présente réunion serait communiqué aux membres du Bureau pour commentaires en temps opportun, ainsi qu'un ordre du jour provisoire révisé. Après examen par le Bureau, le compte rendu sera communiqué aux États Membres et l'ordre du jour provisoire sera publié sur le Web. Concernant la retraite du Conseil exécutif, le Secrétariat travaillera avec la Présidente du Conseil pour établir un projet d'ordre du jour et le Directeur général contactera les membres du Conseil exécutif pour les inciter à y assister en personne.

= = =